

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{rs}
NIVERLET, libraires;
A PARIS.
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir.	Omnibus.
3 — 52 — —	Express.
3 — 32 — matin.	Express-Poste.
9 — — — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir.	Omnibus.
-------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — matin.	Omnibus.
6 — 43 — soir.	Omnibus.
9 — 44 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin.	March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin.	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

C'est par erreur que, d'après le Pays du 27 de ce mois, nous avons publié que M. le ministre des affaires étrangères avait présenté un projet de loi portant autorisation au gouvernement d'appeler par anticipation 140,000 hommes de la classe de 1859.

P.-M.-E. GODET.

REVUE POLITIQUE.

EXPOSÉ DE LA SITUATION.

L'Empereur avait donné l'ordre au ministre des affaires étrangères de préparer un exposé des faits auxquels il convient de rattacher les complications qui ont amené la crise actuelle.

Mardi, sur l'ordre de Sa Majesté, S. Exc. le ministre d'Etat en a donné communication au Sénat, et S. Exc. le ministre des affaires étrangères au Corps-Législatif.

Voici cet exposé :

L'état de l'Italie, aggravé par les mesures administratives adoptées dans le royaume Lombardo-Vénitien, avait déterminé le gouvernement autrichien à faire, dès le mois de décembre dernier, des armements qui n'ont pas tardé à présenter un caractère assez menaçant pour éveiller en Piémont les plus sérieuses inquiétudes.

Le gouvernement de l'Empereur n'a pu voir surgir ces difficultés sans se montrer vivement préoccupé des conséquences qu'elles pouvaient avoir pour la paix de l'Europe. N'étant point dans le cas d'intervenir directement pour proposer lui-même les moyens de les prévenir, il s'est toutefois empressé d'accueillir les ouvertures qui lui ont été faites. Plein de confiance dans les sentiments du gouvernement de Sa Majesté Britannique, aussi bien que dans les lumières de son ambassadeur à Paris, le gouvernement de l'Empereur a sincèrement applaudi à la mission que M. le comte Cowley est allé remplir à Vienne, comme à une première tentative propre à préparer un rapprochement, et il s'est félicité avec une satisfaction non moins réelle d'apprendre que les idées échangées entre M. l'ambassadeur d'Angleterre et le gouvernement autrichien étaient de nature à fournir des éléments de négociations.

La proposition de se réunir en congrès, présen-

tée dans le même moment par la Russie, répondait à cette situation de la manière la plus heureuse, en appelant les cinq puissances à participer également à la discussion d'une question d'intérêt européen; le gouvernement de l'Empereur n'a pas hésité à faire connaître qu'il adhérait à cette proposition.

En y adhérant de même, le gouvernement anglais a jugé utile de préciser les bases des délibérations éventuelles du congrès. Ces bases sont les suivantes :

1^o Déterminer les moyens par lesquels la paix peut être maintenue entre l'Autriche et la Sardaigne;

2^o Etablir comment l'évacuation des Etats romains par les troupes françaises et autrichiennes peut être le mieux effectuée;

3^o Examiner s'il convient d'introduire des réformes dans l'administration intérieure de ces Etats et des autres Etats de l'Italie dont l'administration offrirait des défauts qui tendraient évidemment à créer un état permanent et dangereux de trouble et de mécontentement, et quelles seraient ces réformes;

4^o Substituer aux traités entre l'Autriche et les duchés une confédération des Etats de l'Italie entre eux, pour leur protection mutuelle tant intérieure qu'extérieure.

Le gouvernement de l'Empereur a mis à acquiescer sans réserve à ces bases de la négociation le même empressement qu'il avait montré à accepter la proposition d'un congrès.

Le gouvernement autrichien avait, de son côté, donné son assentiment à la réunion d'un congrès, en l'accompagnant de quelques observations, mais sans y mettre de conditions formelles et absolues, et tout devait faire espérer que les négociations pourraient s'ouvrir dans un délai rapproché.

Le cabinet de Vienne avait parlé du désarmement préalable de la Sardaigne comme d'une mesure indispensable pour assurer le calme des délibérations, et il en fit plus tard une condition absolue de sa participation au congrès. Cette demande ayant soulevé des objections unanimes, le cabinet de Vienne y substitua la proposition d'un désarmement général et immédiat, en l'ajoutant comme un cinquième point aux bases des négociations.

Ainsi, Messieurs, tandis que la France avait successivement accepté, sans hésitation, toutes les

propositions qui lui avaient été présentées, l'Autriche, après avoir paru disposée à se prêter aux négociations, soulevait des difficultés inattendues.

Le gouvernement de l'Empereur n'en a pas moins persévéré dans les sentiments de conciliation qu'il avait pris pour règle de sa conduite. Le cabinet anglais, continuant de s'occuper avec la plus loyale sollicitude des moyens de faire disparaître les retards que la question du désarmement apportait à la réunion du congrès, avait pensé que l'on satisferrait au cinquième point mis en avant par l'Autriche, si l'on admettait immédiatement le principe du désarmement général, en convenant d'en régler l'exécution à l'ouverture même des délibérations des plénipotentiaires.

Le gouvernement de Sa Majesté a consenti à accepter cette combinaison. Il restait toutefois à déterminer si, dans cet état de choses, il était nécessaire que la Sardaigne elle-même souscrivit préalablement au principe du désarmement général. Il ne paraissait pas qu'une pareille condition pût être imposée au gouvernement sarde, s'il était laissé en dehors des délibérations du congrès, mais cette considération même offrait les éléments d'une combinaison nouvelle qui, entièrement conforme aux principes de l'équité, ne semblait pas devoir soulever d'objections. Le gouvernement de l'Empereur déclara au gouvernement anglais qu'il était disposé à engager le cabinet de Turin à donner lui-même son assentiment au principe du désarmement général, pourvu que tous les Etats italiens fussent invités à faire partie du congrès.

Vous savez déjà, Messieurs, que, modifiant cette suggestion de manière à concilier toutes les susceptibilités, le gouvernement de Sa Majesté Britannique a présenté une dernière proposition basée sur le principe du désarmement général simultané et immédiat. L'exécution devait en être réglée par une commission, dans laquelle le Piémont serait représenté. Les plénipotentiaires se réuniraient aussitôt que cette commission serait elle-même rassemblée, et les Etats italiens seraient invités par le congrès à siéger avec les représentants des cinq grandes puissances, de la même manière qu'au congrès de Laybach, en 1821.

Le gouvernement de l'Empereur a voulu manifester de nouveau ses dispositions conciliantes en

FEUILLETON

LES MASQUES D'OR.

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

Troisième partie.

(Suite.)

Au moyen-âge, en pareil cas, le plus brave eût demandé le salut à ses jambes; mais Ernest était trop voltairien pour se laisser intimider par l'aspect d'un fantôme. Dans sa pensée, ce fantôme fut tout de suite un homme.

— Comment, dit-il, c'est vous, Monsieur Gournet!

— Moi-même. En doutez-vous?

— C'est évident; mais il y a cinq minutes, j'avais juré que c'était impossible.

— Il n'y a rien d'impossible en fait de guérison, dès que le cœur n'est pas atteint. Ah! je sais quelle figure a la mort... Mais on m'a si bien soigné, que le mal a dû céder, et j'ai refait un bai la vec la vie.

— Recevez-en mes compliments. Je ne vous affirmerais pas, par exemple, que cette nouvelle sera très-agréable à tout le monde.

— Oh! l'on ne m'a pas menagé. Mais que m'importe? Sont-ils si heureux déjà ceux qui se sont déclarés mes ennemis? Non, croyez-le, ils portent tous leur plaie, et si je voulais sonder ces poitrines, j'y trouverais autant de désordre et de souffrance qu'il y en avait dans la mienne après le duel que vous savez. Ils ont beaucoup parlé de moi; le bruit de ma mort avait couru; certains gens s'en réjouissaient: riront-ils longtemps encore?

Le feu sombre de la menace brillait dans le regard de Gournet.

Ils vont et viennent, ajouta-t-il; leurs évolutions fascinent les yeux de la foule; on admire leur luxe, on s'associe à leurs fêtes; chacun s'empresse pour eux et autour d'eux. Ah! misère! misère!

— Toujours le même! toujours misanthrope!

— Moi, misanthrope? Erreur; je ne me donne pas la peine de haïr, je me borne à mépriser. Ou plutôt non: je m'amuse, je laisse ces marionnettes dorées et pailletées jouer pour moi la comédie. De mon coin obscur, je siffle et j'applaudis à mon gré; et quand le spectacle ne va pas à ma convenance, je brise les marionnettes. A

propos, comment se fait-il que vous soyez ici? Je vous supposais en place.

— Je suis tombé avec M. de Maubrun.

— Tombé? un homme comme vous!

— Doutez-vous de mes principes, par hasard?

— Loin de là: on conserve ses principes, mais on tâche aussi de conserver son poste.

— C'est bien ce que j'ai tenté de faire.

— Sans y réussir?

— Oui, puisque je suis à Aix.

— Vous m'étonnez: je vous supposais plus d'habileté.

— J'aurais bien voulu vous y voir, vous, avec un puritain tel que M. de Pontessac?

— Il fallait être plus puritain que lui.

— L'idée est ingénieuse; mais il n'est plus temps.

— Avez-vous conservé des papiers... utiles, qui puissent compromettre le nouveau ministre?

— Ceux que j'ai gardés ne pourraient nuire qu'à M. de Maubrun.

— Parfait!

— Que voulez-vous que j'en fasse?

— Un marche-pied. Menacez M. de Maubrun d'une petite publication anodine s'il ne vous sert de son reste d'influence.

— Et s'il refuse?

adhérant à cette proposition qui a été de même acceptée sans délai par les cours de Prusse et de Russie, et à laquelle le gouvernement piémontais s'est également déclaré prêt à se conformer.

Toutefois, au moment même où le gouvernement de l'Empereur croyait pouvoir nourrir l'espoir d'une entente définitive, nous avons appris que la cour d'Autriche refusait d'accepter la proposition du gouvernement de Sa Majesté Britannique et adressait une sommation directe au gouvernement sarde. Pendant que, d'un côté, le cabinet de Vienne persiste à ne pas consentir à l'admission des Etats italiens au congrès, dont il rend ainsi la réunion impossible, de l'autre, il demande au Piémont de s'engager à mettre son armée sur le pied de paix et à licencier les volontaires, c'est-à-dire à concéder sans délai et isolément à l'Autriche ce qu'il a déjà accordé aux puissances, sous la seule réserve de s'en entendre avec elles.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir le caractère de cette démarche, ni d'insister plus longuement pour mettre en lumière les sentiments de modération dont le gouvernement de l'Empereur n'a cessé, au contraire, de se montrer animé. Si les efforts réitérés des quatre puissances pour sauvegarder la paix ont rencontré des obstacles, notre conduite l'atteste hautement, ces obstacles ne sont point venus de la France. Enfin, Messieurs, si la guerre doit sortir des complications présentes, le gouvernement de Sa Majesté aura la ferme conviction d'avoir fait tout ce que sa dignité lui permettait pour prévenir cette extrémité, et ce n'est point sur lui qu'on pourra en faire peser la responsabilité. Les protestations que les gouvernements de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la Prusse, ont adressées à la cour d'Autriche, attestent qu'on nous rend déjà à cet égard une entière justice.

En présence de cet état de choses, si la Sardaigne est menacée, si, comme tout le fait présumer, son territoire est envahi, la France ne peut pas hésiter à répondre à l'appel d'une nation alliée à laquelle l'unissent des intérêts communs et des sympathies traditionnelles, rajeunies par une récente confraternité d'armes et par l'union contractée entre les deux maisons régnantes.

Aussi, Messieurs, le gouvernement de l'Empereur, fort de la constante modération et de l'esprit de conciliation dont il n'a jamais cessé de s'inspirer, attend avec calme le cours des événements, ayant la confiance que sa conduite, dans les différentes péripéties qui viennent de se succéder, rencontrera l'assentiment unanime de la France et de l'Europe.

Paris, 28 avril.

C'est avec raison que nous révoquons en doute le passage du Tessin annoncé hier par plusieurs dépêches venues de Berne. Il est positif qu'à la date des dernières nouvelles l'armée autrichienne n'avait fait aucun mouvement offensif.

Par contre, il paraît avéré que l'Autriche aurait accepté la médiation anglaise. Sous quelle forme et à quelles conditions se produit cette médiation, c'est ce que nous ne saurions dire, mais il paraît douteux qu'elle puisse aboutir, dans l'état actuel des choses, à un résultat satisfaisant.

Le *Times* disserte aujourd'hui sur une alliance offensive et défensive qui aurait été conclue entre la

France et la Russie. Nous pouvons affirmer que ce bruit, qui a été en effet répandue par quelques journaux, est entièrement dénué de fondement.

Nous pensons qu'il en est de même d'un traité analogue entre la France et le Danemark. On doit se rappeler que le roi de Danemarck a déclaré qu'en cas de guerre il était résolu à conserver la plus stricte neutralité.

Les correspondances de Milan constatent un immense passage de troupes se rendant aux frontières. Le général Benedek était arrivé dans cette ville et il attendait les ordres du cabinet de Vienne. On pense qu'il sera appelé au commandement d'un corps d'armée.

Le passage de la frontière est maintenant interdit par les autorités autrichiennes. Le départ de l'archiduc est confirmé. S. A. a quitté Milan le 27, et le mouvement de troupes sur les voies ferrées, entre Milan et Venise, était si considérable, que l'archiduc a dû attendre deux heures à Simeto, station située à quelques milles de Milan, avant de pouvoir continuer son voyage.

On annonce que la Porte aurait demandé à introduire une modification dans le texte du protocole de la conférence signé le 14 à Paris, et relatif à la double élection du prince Couza.

Cette modification, ajoute-t-on, ne portant que sur la forme et nullement sur le fond, elle pourra être admise facilement, pense-t-on, par les cinq cabinets.

La liquidation des créances de la liste civile turque est terminée et plusieurs corporations ont adressé des remerciements à Riza-Pacha.

Après le rhamazan on va mettre à exécution un projet de réorganisation des travaux de la Sublime-Porte qui doit remédier aux lenteurs de l'administration, supprimer les emplois inutiles et utiliser les capacités. Il est question aussi de la création d'un *Moniteur officiel* et d'une nouvelle loi sur la presse.

Le gouvernement turc vient de mettre en adjudication le fermage de ces revenus de douanes. Ce fermage a été concédé à des chrétiens qui ont offert cinquante pour cent de plus pour les douanes de la capitale sur le chiffre qui rentrerait par la perception directe. On espère que ce chiffre sera de beaucoup dépassé.

P. S. Une dépêche qui nous parvient à l'instant porte que le bruit courait à Vienne du passage du Tessin par les troupes autrichiennes. — Charles Bousquet. (Le Pays.)

Le passage des troupes françaises en Savoie est ainsi raconté par le *Courrier des Alpes* du 26 :

Ce matin, de bonne heure, 25, la nouvelle s'est répandue dans la ville que des troupes françaises devaient passer dans la journée, par le chemin de fer, et, dès dix heures du matin, les abords de la gare étaient encombrés, malgré la pluie, par une foule immense, attendant avec impatience le moment de saluer les vaillants soldats de la France.

Vers onze heures et demie, on vit arriver un convoi de marchandises. La foule, croyant que c'étaient les Français, enjamba les barrières et se précipita sur le quai de la gare, en dépit des efforts faits par les carabiniers (gendarmes) et les agents de police pour la retenir.

pouvez devenir aussi riche que le marquis, vous pouvez solliciter la main de sa belle-sœur sans qu'il ait le droit de vous répondre avec son insolence accoutumée : « J'en suis fâché, Monsieur, vous n'avez rien. » Songez-y..... rouge ou noir, c'est bientôt fait..... véritable roue de la fortune !

— Vous me décidez.

— Bravo!.... Il comprend enfin ses intérêts. Venez ce soir au Casino ; j'y serai ; mes conseils ne vous seront pas inutiles, j'espère. Il y aura grand raout, grand bal, une mêlée...

— Mais si l'on vous apercevait, Monsieur Gournet?... Précisément les gens que je tiens à ménager ne vous aiment pas.

— Soyez tranquille, dit Gournet, tirant de sa poche des lunettes bleues ; ceci me change la physionomie. Et d'ailleurs, ajouta-t-il d'une voix vibrante d'amertume, est-ce que je n'ai pas le droit de vivre, parce que leurs vœux m'avaient tué?... J'ai survécu, et j'en fournirai la preuve quand le moment sera venu. Tenez, Monsieur de Foncheville, prenons garde ; il arrive encore des équipages : séparons-nous. Jusqu'à nouvel ordre, j'ai besoin de conserver l'incognito.

— A ce soir!.... dit Ernest. Le sort en est jeté !

Ils prirent chacun une direction opposée.

Gournet s'éloigna avec une joie profonde.

— Le pauvre diable!.... pensait-il. Je le tiens.....

Enfin, à midi et cinquante minutes, le premier convoi de troupes françaises arriva à la gare. La musique de la garde nationale, convoquée pour la circonstance, salua leur arrivée par la marche royale. La foule fit entendre les cris de *Vive la France!* Les chasseurs répondirent par leur fanfare et l'air bien connu de la *Casquette du père Bugeaud*, et les cris de *Vive la Savoie!*

Le convoi contenait le 19^e bataillon de chasseurs à pied et un bataillon du 43^e de ligne.

Vers quatre heures, un second convoi a passé ; il contenait les deux autres bataillons du 43^e de ligne : ce soir, vers sept heures, un troisième convoi se dirigera vers le Mont-Cenis.

Demain, il doit y avoir six convois de troupes. Le service des voyageurs sera en partie interrompu. Un avis du chemin de fer, affiché aujourd'hui, prévient le public qu'à partir de demain et jusqu'à nouvel ordre, les trains n^{os} 1, 3, 4, 7 et 8 seront supprimés. Les trains 2, 5, 6 et 9 sont seuls maintenus.

On annonce, d'autre part, que des régiments de cavalerie, venant de Pont-Beauvoisin, passeront demain et les jours suivants à Chambéry.

Le passage des troupes françaises doit durer, à ce qu'on assure, plus de huit jours.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Turin, le 27 avril, 5 h. 20 m. du soir.

Le roi a adressé une proclamation à l'armée.

Dans cette proclamation, le roi dit « que la demande de désarmement faite par l'Autriche était un outrage au roi et à la nation. » Cette demande a été dédaigneusement repoussée.

Victor-Emmanuel rappelle les cris de douleur de l'Italie. « Je serai, dit-il, votre capitaine. J'ai appris à connaître votre valeur sur le champ de bataille, à côté de mon auguste père. Aujourd'hui vous aurez pour compagnons les vaillants soldats de France, vos compagnons de la Tchernaïa, que l'Empereur envoie pour soutenir une cause juste et civilisatrice. Allons à la victoire! Que notre drapeau vous dise que notre but comme notre cri de guerre sont : *Indépendance de l'Italie!* »

Jusqu'à midi les Autrichiens n'avaient pas fait de mouvement offensif.

Turin, 27 avril. — Le comte de Cavour a répondu à l'intimatum de M. de Buol que les dernières négociations avaient abouti à une proposition de désarmement général formulée par l'Angleterre et acceptée par la France, la Russie et la Prusse, proposition à laquelle la Sardaigne avait adhéré sans aucune réserve ni arrière-pensée dans un esprit de conciliation ; que l'Autriche ne pouvant ignorer cette proposition de l'Angleterre, non plus que son acceptation par la France, la Russie et la Prusse, proposition à laquelle la Sardaigne avait adhéré sans aucune réserve ni arrière-pensée dans un esprit de conciliation ; que du reste la conduite de la Sardaigne en cette circonstance était déjà appréciée par toute l'Europe, et que la responsabilité des conséquences, quelles qu'elles fussent, retomberait sur l'Autriche qui avait armé la première, et qui repoussait des propositions acceptées par toutes les puissances pour y substituer une sommation menaçante.

Berne, le 28 avril. — D'après les nouvelles offi-

— Vendez les papiers au successeur.

— C'est encore une idée. Vous avez quelque diplomatie, Monsieur Gournet.

— Fiez-vous à moi.

— Oui, mais en attendant, je vous l'avouerai, mes ressources commencent à s'épuiser. La vie coûte cher dans les villes de la fashion.

— Cela vous embarrasse?

— Il y a de quoi. Si je montre le bout de la corde, j'échouerai dans mon mariage avec M^{lle} de Neuville.

— Ah! vous prétendez épouser M^{lle} de Neuville?

— Ce mariage est ma dernière espérance, mon billet de loterie.

Gournet avait eu un sourire qui eût pu être interprété ainsi : « Quelle aubaine si ce mariage se faisait! »

— Mon cher Monsieur, dit-il, apprenez qu'on ne manque jamais d'argent dans une ville où le jeu se pratique sur une grande échelle. Le tapis vert est semé de millions.

— Moi, jouer! s'écria de Foncheville. Savez-vous que ceci demande réflexion? Jamais je ne me suis approché de la roulette, et franchement je redoute la première impression.

— Vous n'êtes donc pas un homme politique!

— Je suis...

— Allons donc! des scrupules de conscience devant des monceaux d'or! Demain, avec quelque chance, vous

Encore un pilier de plus pour les maisons de jeu! Dès que ses doigts auront touché au feu de cet enfer, ils en conserveront à jamais l'empreinte... Quiconque a joué jouera!

III. — PÈLERINAGE D'AMITIÉ.

On a vu que le vicomte était sorti à la hâte par la petite porte du jardin. Il se mit à marcher à grands pas, tournant la tête avec inquiétude, comme s'il craignait d'être observé ou suivi. Il se rassura cependant en remarquant qu'il rencontrait peu de monde ; et d'ailleurs, sauf les de Monglars et Alphonse de Lagrange, personne ne le connaissait à Aix, où il vivait si retiré. S'étant dirigé vers l'extrémité de la ville, du côté où aboutit la route de Chambéry, il s'arrêta à l'auberge du Plat-d'Argent, et s'assit sous un berceau de vigne. Son regard s'attachait fixement sur tous les véhicules qui se succédaient ; or, peu de minutes s'écoulaient sans qu'une voiture vint à passer.

Durant trois heures, Alexis resta dans la même attitude, n'osant détourner les yeux de cette route pou-dreuse qui semblait lui promettre une grande joie. Mais, s'il conservait son immobilité, du moins la pensée active fermentait en lui avec son cortège de regrets, de déceptions et aussi de rêves... car il n'est pas de naufrage, si désespérée que soit sa position, qui ne s'accroche à une pointe de rocher.

cielles de Turin, reçues ce matin, les Autrichiens n'avaient point fait jusqu'ici de mouvement offensif.

Turin, 27 avril. — Le prince Eugène de Savoie Carignan est nommé lieutenant-général du royaume pendant l'absence du roi de sa capitale.

Les troupes françaises qui ont débarqué hier à Gênes, et celles qui sont arrivées en Savoie, ont été partout accueillies par les plus chaleureuses acclamations des populations. Partout on a crié : *Vive l'Empereur ! Vive le roi ! Vivent la France et l'Italie !*

Turin, 27 avril. — Des officiers supérieurs de l'armée toscane se sont présentés en députation auprès du grand-duc pour demander l'alliance avec le Piémont. Le drapeau tricolore flottait déjà sur la citadelle du Polazza Vecchio. Le grand-duc a mandé Lajatico; les conditions indispensables indiquées par ce dernier ont été l'abdication du grand-duc et l'alliance avec le Piémont.

Le grand-duc, après avoir exposé la situation au corps diplomatique, a déclaré que ces conditions étaient inacceptables et qu'il préférerait partir avec sa famille.

Les nouvelles de l'après-midi annoncent que Victor-Emmanuel a été proclamé dictateur de la Toscane pendant la guerre. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le jour du départ de l'Empereur pour l'armée d'Italie n'est pas encore fixé, dit-on, mais on pense que c'est pour le milieu de la semaine prochaine. Un journal annonce que les équipages de Sa Majesté doivent partir ce soir ou demain. Ce que nous croyons pouvoir assurer, c'est que la maison militaire seule accompagnera l'Empereur. Aucun employé de la maison civile ne quittera Paris, quant à présent.

Il est probable que le service de la signature se fera comme cela a eu lieu pendant les divers voyages de l'Empereur, et comme cela se pratiquait sous le premier Empire, par l'envoi de maîtres des requêtes ou d'auditeurs au conseil d'Etat.

— Le maréchal Baraguey-d'Hilliers s'est embarqué mercredi, à Marseille, pour se rendre en Italie.

Les états-majors des différents corps de l'armée des Alpes sont composés de la manière suivante :

1^{er} corps. — Le maréchal comte Baraguey-d'Hilliers, commandant en chef; chef d'état-major, général Foltz.

1^{re} division, Forey; généraux de brigade, Beuret et Blanchard; 2^e division, Ladmirault; généraux de brigade, de Martimprey et Ladreyt de la Charrière; 3^e division, Bazaine; généraux de brigade, Gose et N. — Division de cavalerie.

2^e corps. — Le général de division comte de Mac-Mahon, commandant en chef; chef d'état-major, général Lebrun.

1^{re} division, de la Motte-Rouge; généraux de brigade, Lefebvre et de Bonnet-Maureyhan de Pöhles; 2^e division, Espinasse; généraux de brigade N., N.

3^e corps. — Le maréchal Canrobert, commandant en chef; chef d'état-major, de Senneville.

1^{re} division, Bourbaki; généraux de brigade,

Enfin une carriole de paysan parut. Sur le devant était un homme qui agitait un mouchoir blanc.

C'était le signal convenu.

Le vicomte poussa un cri de joie et s'élança au-devant de la voiture. L'homme qui était dans la carriole se jeta lestement à bas et courut vers Alexis qui lui tendait les bras :

— Bénédic!... Bénédic!...

— Cher Monsieur d'Orban!

— Oh! pas de cérémonie... Appelez-moi Alexis, comme je vous en ai souvent prié dans mes lettres.

— Eh bien... cher Alexis!

Ils s'embrassèrent de nouveau; leur satisfaction et leurs larmes s'étaient confondues.

Et puis, ces paroles se croisaient, s'échappant à flots du cœur :

— Que je suis heureux!... Cet excellent Bénédic!...

Enfin, enfin, la séparation est terminée!... Pauvre ami, a-t-il souffert!... Oh! les tristes événements!... C'est qu'il est changé!... Mon brave Bénédic, nous vous soignerons bien, allez. Ma Louise est une vraie femme de ménage. Vous verrez comme elle sera attentive pour vous. Il y a longtemps que je n'ai ressenti autant de bonheur! Mais venez sous le berceau où j'étais. Causons là tranquillement, avant d'entrer en ville.

— C'est cela; nous avons tant de choses à nous dire!

(La suite au prochain numéro.)

Trochu et Ducrot; 2^e division, Bonat; généraux de brigade, Bataille et Collineau; 3^e division, Renault; généraux de brigade, Picard et Jannin.

Cavalerie. — Montauban; généraux de brigade, N., N.

4^e corps. — Le général de division Niel, aide-de-camp de l'Empereur, commandant en chef; chef d'état-major, Espivent de la Ville-Boisnet.

1^{re} division, Vinoy; généraux de brigade Niel et de Leyritz; 2^e division, de Failly; généraux de brigade, O. Farrel et Saurin.

— L'emploi de chef de l'état-major général de l'armée d'observation, dont le quartier général est à Nancy, serait, dit-on, réservé à M. le général de division de Martimprey, récemment arrivé d'Afrique.

Une division de cette armée sera commandée par le général de division Bazaine.

— On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique* : Du 1^{er} janvier au 15 mars 1859, c'est-à-dire en deux mois et demi, l'entrée du froment étranger s'est élevée à 199,301 hectolitres de grains et 3,600 quintaux métriques de farines.

Dans ce même temps, la sortie de nos propres blés a monté à 844,738 hectolitres de grains et 404,038 quintaux métriques de farines.

D'où il suit qu'il est sorti près de cinq fois plus de grains et cent vingt fois plus de farines qu'il n'en est entré.

En estimant les grains à 15 fr. l'hectolitre, et la farine à 30 fr. le quintal, il est entré en tout pour 3 millions de froment, grains et farines, et il en est sorti pour 25 millions.

— On lit dans le même journal :

L'enquête faite devant le conseil d'Etat sur la révision de la constitution des céréales vient de paraître en trois volumes. Les deux premiers volumes sont consacrés aux réponses des personnes entendues; le troisième à des documents statistiques sur la production, le commerce, les prix des grains tant en France qu'à l'étranger.

Une commission des sections réunies des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, a consacré 25 séances à entendre 95 personnes; sur ce nombre, 52 se sont prononcées pour le régime de la liberté du commerce avec des droits fixes, en général très-faibles à l'exportation et très-forts à l'importation; et 43 ont été pour l'échelle mobile plus ou moins modifiée; encore 3 sur ces dernières ont-elles demandé que l'échelle mobile ne fût appliquée qu'à l'importation et non pas à l'exportation.

CHRONIQUE LOCALE.

Jedi soir, à 11 heures 1/2, la moitié de la troupe formant notre garnison a quitté le château. Ce détachement a rejoint au chemin de fer les autres bataillons du même régiment qui étaient partis à 10 heures du soir d'Angers.

Ce régiment se rend directement à Lyon, pour de là entrer en Piémont.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, 1,500 hommes environ sont passés à Saumur en chemin de fer.

Hier, un train militaire, contenant 1,200 hommes environ, a traversé notre gare.

M. Brou-Cuissart, sous-intendant militaire à Saumur, a reçu, jeudi matin, l'ordre de rejoindre immédiatement l'armée des Alpes. Il est parti aussitôt.

On parle aussi du départ de plusieurs officiers de l'Ecole de cavalerie.

L'itinéraire du conseil de révision de Maine-et-Loire, réglé par arrêté du 4 avril et inséré au n° 10 du Recueil administratif, est modifié comme il est indiqué ci-après :

Canton de Saumur (N.-E.), à Saumur, mardi 3 mai, à 10 heures.

Canton de Montreuil-Bellay, à Montreuil-Bellay, mardi 3 mai, à 2 heures 1/2.

Canton de Saumur (N.-O.), à Saumur, mercredi 4 mai, à 10 heures.

Canton de Doué, à Doué, mercredi 4 mai, à 2 heures 1/2.

Canton de Saumur (Sud), à Saumur, jeudi 5 mai, à 10 heures.

Jeunes gens détenus appartenant à divers départements, à Fontevault, jeudi 5 mai, à 3 heures après midi.

Canton de Gennes, à Gennes, vendredi 6 mai, à 8 heures 1/2.

Ajournés et admission des remplaçants ou substituants, et formation de la liste du contingent départemental, à Angers, préfecture, jeudi 26 mai, à midi.

Ajournés et exonération des jeunes soldats ayant

versé le prix de cette exonération avant le même jour, à Angers, préfecture, mercredi 1^{er} juin, à midi.

Idem. — De ceux ayant versé le 6 juin au plus tard, à Angers, préfecture, mardi 7 juin à midi.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le général de division Gues-Viller, sénateur, est nommé commandant supérieur des forces de terre et de mer, en Algérie, en remplacement du général de division comte de Mac-Mahon, appelé au commandement du 2^e corps d'armée.

La partie non officielle du *Moniteur* contient la dépêche télégraphique suivante :

« Florence, 27 avril. — Aujourd'hui, le grand-duc a réuni le corps diplomatique et lui a déclaré qu'ayant chargé le marquis Lajatico de former un cabinet, celui-ci et ses amis avaient exigé son abdication; qu'il ne voulait pas abdiquer, et qu'abandonné par ses troupes, il ne lui restait qu'à quitter le grand-duché avec sa famille.

» Toute la journée, les soldats et la population ont parcouru la ville en chantant des airs patriotiques, et en criant : *Vive l'Italie ! Vive la France !* l'ordre n'a pas été troublé.

» Ce soir, à six heures, le Grand-Duc est parti pour Bologne avec une escorte d'honneur.

» Le gouvernement provisoire se compose, pour le moment, de MM. Perruzzi, d'Anzzi et Malenchini. On attend demain le général Ulloa, qui prendra le commandement des troupes.

« Gênes, le 27 avril. — On annonce de Spezzia que des troubles ont éclaté dans les duchés. A Massa, les prisonniers politiques ont été délivrés. Les communications télégraphiques sont interrompues entre Carrare et Modène. »

Rien ne paraît encore changé dans la situation; le fait du passage du Tessin par l'armée autrichienne continue d'être l'objet des versions les plus contradictoires, mais il semble acquis, cependant, qu'hier 28, les trois corps d'armée commandés par les généraux Giulay, Benedek et Zobel, qui composent un effectif de 120 mille hommes, n'avaient pas attaqué et restaient concentrés entre Pavie et Plaisance.

C'est au moins ce qui résulte des renseignements qui nous sont parvenus à l'heure où nous écrivons, mais qui seront peut-être modifiés à la dernière heure. (Le Pays.)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 22 au 28 avril 1859.

Nous marchons de panique en panique depuis huit jours. La nouvelle situation qui vient de se dessiner, l'imminence des hostilités, ont jeté la Bourse dans un découragement profond; elle a perdu complètement le sang-froid nécessaire aux saines appréciations, et se laisse dominer par les impressions les plus funestes. Depuis le 20 avril, la rente a baissé de 6 francs presque sans s'arrêter. On n'ose faire le calcul des pertes énormes qu'entraîne une dépréciation aussi considérable.

Sans doute, la gravité des événements devait modifier l'attitude de la Bourse et amener des ventes nombreuses. Mais le marché aurait dû procéder avec plus de lenteur, en face des circonstances auxquelles, depuis longtemps, il pouvait se préparer. Ce qu'il y a de désastreux dans la débâcle dont nous venons d'être témoins, c'est moins encore la baisse en elle-même, que la manière dont elle s'est produite. Que les spéculateurs à la baisse aient trouvé leur compte dans ce mouvement, qu'ils aient multiplié les offres et les ventes, il n'y a rien là qui doive nous surprendre; mais il est permis de s'étonner que les capitalistes et les porteurs de titres, comme s'ils étaient pris de vertige, aient abandonné pêle-mêle et inconsidérément toutes les valeurs, bonnes et mauvaises, dans ce *saute qui peut* général.

La rente 3 0/0 est tombée hier jusqu'à 61 70. Le cours de 62 a été repris aujourd'hui, et paraît offrir à la baisse une résistance suffisante. On est resté à 62 70 en clôture.

Les actions du Crédit mobilier, ainsi que celles des chemins de fer, ont suivi les fluctuations des fonds publics, et fléchi dans la même proportion. Le Mobilier est tombé à 542 50. Quant aux chemins de fer, voici les derniers cours auxquels on les a négociés cette semaine.

Orléans, 1137 50; Nord ancien, 533; Nord nouveau, 720; Est, 533; Lyon, 762 50, Midi, 411 25; Ouest, 482 50; Genève, 455; chemins autrichiens, 403; chemins lombards, 450.

A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 28 AVRIL

5 p. 0/0 hausse 70 cent. — Ferme à 62 70.

4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Ferme à 90 00

BOURSE DU 29 AVRIL.

5 p. 0/0 baisse 70 cent. — Ferme à 62 00

4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Ferme à 90 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE CHESNEAU ET RAVENEAU.

Les créanciers de la faillite des sieurs Chesneau et Raveneau, chausseurs au Vaudelnay-Rillé, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se trouver le treize mai prochain, 8 heures du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon se constituer en état d'union.

Le Greffier du Tribunal,
(217) E. CORNILLEAU.

GRANDE VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur,

Dans les magasins de M. COQUEBEAU, rue Cendrière, à Saumur, par le ministère de M^e PLÉ, commissaire-priseur.

Le lundi 2 mai, à midi, et jours suivants, de plus de 70,000 francs d'articles de piété tels que :

Chapelets de toutes sortes, montés argent, trait, fer, et non montés; bracelets et autres objets de fantaisie; médailles, médaillons, croix, cœurs, bagues en argent et en cuivre, christes, croix, vierges, bénitiers, socles, etc., en ivoire et en os, croix riches et ordinaires, avec et sans christes, en nacre, ébène, palissandre et bois noir, cadres de toutes sortes, boîtes corozos, cocos et autres, unies et guillochées, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

LES BIENS

Ci-après,

Appartenant à M. PIERRE SANZAY.

Commune de Bagneux.

Un pré, contenant 21 ares 3 centiares, situé prairie de la Roche, joignant au nord le sieur Bulleau, au levant les héritiers Desmé et Bulleau, au couchant M^{me} Grandmaison.

Commune d'Artannes.

Un pré, contenant 19 ares 30 centiares, situé dans la prairie de la Motte, nommé le Cul-de-la-Prée, joignant au nord Eveillard, au levant le Thouet, au midi M. Rousseau, au couchant le sieur Fournier.

Commune de Varrains.

Un pré en forme de triangle, contenant 5 ares 76 centiares, situé au lieu dit les Peumards, joignant au nord le sieur Seigneur, au midi M^{me} de Messemé.

Commune de Saint-Cyr.

Un morceau de bois, contenant 38 ares 50 centiares, au lieu dit le Cul-de-Chèvre, joignant au nord le sieur Lecesvre, au levant M. de Brézé, au midi Jean Bazard, au couchant un chemin.

Commune de Chacé.

Une maison, située au bourg de Chacé, sur la grande route de Saumur à Saint-Cyr.

S'adresser, pour traiter, au sieur LECESVRE SANZAY, propriétaire à Distré, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (191)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON,

Avec jardin et écurie.

Sise à Saumur, à l'angle de la rue des Basses-Perrières et de la rue Duncan, actuellement occupée par M. Kerneis.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (216)

A VENDRE

Pour la Saint-Jean 1859,

UNE MAISON,

Rue de la Petite-Douve, n^o 9.

S'adresser à M^{me} veuve CAMAIN-MASSE, demeurant dans ladite maison

A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

A VENDRE ou A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Rue Cendrière, 7.

S'adresser à M^{me} veuve RALLET.

MAISON avec MAGASINS

Touchant le pont Cessart, à Saumur, A LOUER.

S'adresser à M. DUVAU-GIRARD fils, qui y exploite le commerce des vins et eaux-de-vie. (84)

MAISON,

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

Située rue Verte, près le Champ-de-Foire, occupée en ce moment par M. GALLARD, agent-voyer.

Cette maison est composée de huit chambres à feu, cuisine et grenier regardant sur le tout; cellier, cour et jardin.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois et charbon, place de la Grise. (147)

A LOUER, pour la Saint-Jean prochaine, un magasin, place du Marché-Noir, 5 chambres, caves et greniers; 4 chambres, caves et greniers, rue Beaurepaire et rue Cendrière.

S'adresser à M. JAGOT-PATTEE, rue du Puits-Neuf, 29. (194)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON DE CAMPAGNE,

Située à 6 kilomètres de Saumur,

A 500 mètres de la Loire.

S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n^o 8. (192)

MAISON

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Située place Saint-Michel;

Vue sur le Quai.

S'adresser à M. CHUDEAU père.

A VENDRE

Pour cause de cessation d'affaires définitive,

UNE IMPRIMERIE

Dans une localité de 15 mille âmes, où il s'imprime deux journaux, plusieurs labours, ayant un matériel considérable, deux jolies presses en fer. Bénéfices nets par an : 4,000 fr. bien justifiés.

Prix : 10,000 fr. — Facilités de paiement.

S'adresser à M. POUPARD, place du Synode, n^o 1, à Saintes (Charente-Inférieure).

LE VERT

DE LA

PRAIRIE PONNEAU

Près la Gare du Chemin de fer de SAUMUR,

Sera ouvert le 30 avril 1859.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées, pour éviter toute erreur, de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, rue Royale, et, sur la prairie, au sieur DEROUIN, garde.

Prix : 25 francs, et 60 centimes pour la garde, pour 35 jours.

On paiera comptant.

(163)

CAFÉ IMPÉRIAL, SUPÉRIEUR, DE J^e ALGLAVE,

11, boulevard de Sébastopol, Paris.

Dépôt : chez M. JANOTY, marchand de comestibles, rue St-Jean, à Saumur.

LE COURRIER DES FAMILLES

JOURNAL DE LA SANTÉ ET DES INTÉRÊTS DOMESTIQUES

TROISIÈME ANNÉE.

Paraissant le 1^{er}, le 10 et le 20 de chaque mois en 8 pages in-4^o à 3 colonnes.

FORMANT LA PLUS UTILE ET LA PLUS INTÉRESSANTE DE TOUTES LES PUBLICATIONS.

Un an : France, 8 fr.; Etranger, 10 fr.

Bureaux : rue Baillet, 1, à Paris.

Adressez un mandat sur Paris, ou des timbres-poste à M. E. SIMONNET, Directeur.

Parmi les nombreux et intéressants articles publiés dans le COURRIER DES FAMILLES, depuis le 1^{er} janvier 1858, les lecteurs de cette feuille ont remarqué plus particulièrement les suivants :

Un feuilleton littéraire, en cours de publication, sur les CURIOSITÉS DE LA CHINE (journal d'un docteur anglais), par M. E. Sommereau. Cette variété, des plus piquantes et des plus curieuses, unit à l'exactitude historique du voyage l'intérêt pittoresque du roman.

Une instruction complète sur LA GRIPPE (n^o 5); une autre sur la PETITE VÉROLE (n^o 16);

Une série d'articles sur l'HYGIÈNE DE LA SAISON, par le docteur Émile Bégin; sur les maladies de l'OREILLE et LA SURDITÉ, par le docteur Ed. Damiens;

Un travail en cours de publication sur LA CULTURE INDUSTRIELLE DU SORGHO; Et enfin, divers articles fort utiles sur l'économie domestique; recettes, formules, etc.

A dater du 1^{er} mai, le COURRIER DES FAMILLES comprend un JOURNAL DES EAUX, où l'on trouve des renseignements de toute nature sur les eaux minérales et les bains de mer de l'Europe, avec l'indication des maladies pour lesquelles on les prescrit avec le plus de succès, ainsi que l'itinéraire et les dépenses du voyage, frais de séjour, plaisirs et distractions que l'on trouve dans la localité, etc.

« C'est ainsi que le COURRIER DES FAMILLES, dit la Patrie, embrasse tout ce qui peut le mieux répondre aux intérêts les plus chers, savoir : dignité morale, bien-être domestique, joies innocentes et pures. »

5^e ANNÉE. — UN AN : 8 FRANCS.

PERIODE.

ANNUAIRE DES FAMILLES OU ALMANACH DE PARIS

GUIDE PRATIQUE DES CONNAISSANCES INDISPENSABLES

Un beau volume de plus de 300 pages, format Charpentier, papier glacé et satiné. 5^e ÉDITION, 1858.

Cet ouvrage, éminemment utile à tout le monde, est remis gratis à tous les abonnés du COURRIER DES FAMILLES.

En ajoutant 60 centimes au prix de l'abonnement, on reçoit l'ANNUAIRE franco.

Ce livre SEUL vaut le prix de l'abonnement.

Toutes personnes qui prend trois abonnements a droit à un 4^e abonnement gratis.

UN AN 8 fr. LE MERCURE GALANT SIX MOIS 5 fr.

Paraissant les 1^{er} et 16 de chaque mois.

RÉDACTION : Vicomte Sambucy de Linas et Gourdon de Genouillac.

CHRONIQUES, COMPTES-RENDUS, CRITIQUE, LITTÉRATURE.

BUREAUX : PARIS, 34, RUE DE DOUAI.

Envoyer le montant de l'abonnement en timbres-poste ou par un mandat à l'ordre de M. le vicomte de Sambucy de Linas, propriétaire-gérant.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.